REJOIGNEZ-NOUS ON A BESOIN DE VOUS!

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) sont des femmes et des hommes qui ont choisi de se mettre au service de la collectivité.

Tout en conciliant leur activité professionnelle, leurs études ou leur vie familiale, ils se rendent disponibles sur des périodes définies, durant lesquelles ils peuvent être appelés à intervenir pour porter secours ou éteindre un incendie. Ils sont plus de 1 950 dans le Loiret.

PRET POUR L'AVENTURE ?

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU VOLONTARIAT :

- avoir 16 ans minimum,
- répondre aux critères d'aptitude physique et médicale,
- résider ou travailler à proximité du Centre d'Incendie et de Secours où vous souhaitez vous engager,
- avoir un casier judiciaire vierge, quelle que soit votre nationalité

EN SAVOIR +



ummy edie45 fr

